

C O N S E I L M U N I C I P A L

COMPTE RENDU **SOMMAIRE** de la *séance du 7 avril 2017*

PRESENTS : Mrs AUROUSSEAU JC, MARCON Y, GENDRAUD A, CRABOS JM, CHEVASSUS D, FOREST C, FEILLU J, Mmes CHEBANCE F, ROUSSILLAT F, Mr GUILLOT L, Mmes MAYENCE C, AUDOUX A.

Absent, excusé : Mr MEYRAT JP (pouvoir à Yves Marcon)

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT.

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

I - COMPTE DE GESTION 2016 : Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice précédent, et dans lequel il a enregistré les opérations effectuées pendant l'année 2016 (titres émis et mandats ordonnancés) est adopté à l'unanimité (budget principal et budgets annexes).

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : La séance est présidée par monsieur Yves Marcon ; Le compte administratif dressé par le Maire, qui retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice 2016 est présenté à l'assemblée. Il se résume comme suit : (y compris les résultats de l'année 2015 et hors restes à réaliser)

		Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
Budget principal	<i>Fonctionnement</i>	858 445.73	1 184 552.57	326 106.84
	<i>Investissement</i>	443 705.98	293 540.73	- 269 298.26
Budget annexe assainissement	<i>Exploitation</i>	29 189.97	37 761.21	8 571.24
	<i>Investissement</i>	12 020.36	18 259.93	6 239.57
Budget annexe local commercial	<i>Fonctionnement</i>	0	19 486.20	19 486.20
	<i>Investissement</i>	0	1 189.77	1 189.77

Le Conseil Municipal adopte ces comptes, à l'unanimité, lesquels sont conformes au compte de gestion ci-dessus, et arrête les résultats tels que présentés ci-dessus. Le compte administratif qui présente, en détail et par article, les recettes et les dépenses, a été signé ce jour.

III - AFFECTATION DES RESULTATS : Budget général : Compte tenu des résultats de l'exercice et des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter un montant de 244 159.26 à l'investissement sur les 326 106.84 d'excédent de fonctionnement, soit un résultat global excédentaire de 81 947.58. Pour le budget « assainissement », les 8 571.24 restent en section d'exploitation, de même pour le local commercial, 19 486.20.

IV - TAUX D'IMPOSITION : Le Conseil Municipal vu l'état de notification des bases d'imposition pour 2017, reconduit et maintient les taux existants des taxes locales, malgré une nouvelle baisse sensible de la dotation de l'État, soit : - Taxe habitation : 20.38 %, - Foncier bâti : 13.71 %, - Foncier non bâti : 53.69 %, - CFE : 20.80

V-BUDGETS PRIMITIFS : Après examen par la commission des finances, les budgets sont proposés par chapitre et article à l'assemblée ; ils s'équilibrent comme suit :

Budget assainissement :	Exploitation :	dépenses et recettes :	48 000 €
	Investissement :	dépenses et recettes :	32 000 €
Budget local commercial :	Fonctionnement :	dépenses et recettes :	22 230€
	Investissement :	dépenses et recettes :	1 190 €
Budget général :	Fonctionnement :	dépenses et recettes :	1 095 000 €
	Investissement :	dépenses et recettes :	840 000 €

Ces budgets sont approuvés et votés à l'unanimité.

VI - AMENAGEMENT DU BOURG : L'assemblée donne un avis favorable à une étude préalable pour continuer l'aménagement côté nord.